

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES BASQUES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le budget pour l'exercice financier 2022 sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2022 à 19 h 00 par visioconférence.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, les délibérations du Conseil municipal et la période de questions porteront **EXCLUSIVEMENT** sur le budget.

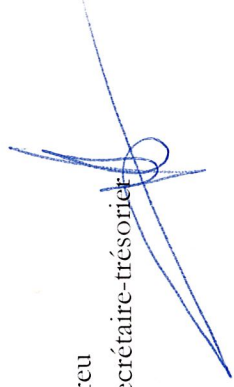
ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session extraordinaire pour l'adoption du budget 2022
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Présentation du budget pour l'exercice 2022
- 4- Adoption du budget
- 5- Période de questions
- 6- Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Guy, le 3 janvier 2022.

Stéphane Lacam-Gitareu

Directeur général et secrétaire-trésorier



Certificat de publication

Je soussigné, Stéphane Lacam-Gitareu, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 3 janvier 2022, en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 17 h :

- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé à l'entrée principale du bureau municipal;
- Sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 3 janvier 2022.

Stéphane Lacam-Gitareu

Directeur général et secrétaire-trésorier

